

PARTIE I
Chapitre 6

Patrimoine-retraite

Les taux de remplacement et les niveaux relatifs de pensions examinés ci-dessus donnent une première indication de l'ordre de grandeur des promesses faites en matière de retraite, mais ce ne sont pas des mesures globales. Pour avoir une idée plus complète, il faut tenir compte de l'espérance de vie, de l'âge de départ à la retraite et de l'indexation des prestations de retraite. Ces paramètres déterminent la durée du versement de la retraite et comment sa valeur évolue dans le temps. Afin de comparer les différentes dispositions prises par les pays, on convertit les droits à pension de retraite en une valeur dite de « patrimoine-retraite » au moyen de techniques actuarielles standard. Pour chaque pays, la valeur actuelle des futurs versements de retraites est calculée en utilisant un taux d'actualisation uniforme de 2 % et une espérance de vie spécifique à chaque pays. Étant donné que les comparaisons font référence à des projections en matière de droits à pension, les calculs utilisent les projections nationales d'espérance de vie à l'horizon 2040.

Les pays peuvent plus facilement se permettre de promettre un taux de remplacement plus élevé à l'âge de la retraite si l'âge ouvrant droit aux prestations est plus élevé, car alors la prestation est versée pendant une durée moins longue. Dans les pays de l'OCDE, l'âge moyen ouvrant droit à une pension de retraite est de 64.4 ans pour les hommes et 63.9 ans pour les femmes. Les calculs se fondent sur un départ à la retraite à 65 ans qui est l'âge de départ le plus courant dans les pays de l'OCDE. Les résultats figurent ci-dessous pour les huit âges différents que l'on trouve dans les pays de l'OCDE, de 58 à 67 ans. À titre d'illustration, ils figurent aussi pour l'âge de 70 ans.

Le tableau ci-dessous montre l'effet sur le patrimoine-retraite d'un âge de départ différent pour les hommes et pour les femmes par rapport à l'hypothèse de base qui est de 65 ans, en appliquant les taux de mortalité moyens de l'OCDE par âge et en supposant que la pension versée est indexée sur les prix. Le fait de fixer l'âge de la retraite à 64 ans au lieu de 65, par exemple, augmente le coût de la promesse de pension à long terme de 3.5 % ; un âge de départ à 67 ans, en revanche, coûte 7 % de moins que la retraite à 65 ans.

Âge ouvrant droit à une pension		58	60	62	63	64	65	66	67	70
Patrimoine-retraite, par rapport à l'hypothèse de base (%)	Hommes	+24.5	+17.5	+10.5	+7.0	+3.5	0.0	-3.5	-7.0	-17.4
	Femmes	+22.2	+16.1	+9.8	+6.6	+3.3	0.0	-3.3	-6.7	-16.9

La France, la Corée et la Turquie ont fixé l'âge ouvrant droit à une pension à 60 ans¹. Pour les hommes, une pension versée à partir de 60 ans coûte 17.5 % de plus que la même prestation versée à partir de 65 ans. L'âge d'ouverture du droit à pension a un effet sur le patrimoine-retraite légèrement plus grand pour les hommes que pour les femmes. C'est parce que l'espérance de vie plus courte des hommes implique que des changements apportés à ce critère ont un effet proportionnellement plus grand sur la durée de la retraite.

Ces calculs supposent que les prestations versées après la retraite sont ajustées en fonction des prix. Si les prestations sont liées à la croissance des gains moyens à l'échelle de l'économie tout entière et que les salaires augmentent plus vite que les prix (selon les hypothèses de base), le patrimoine-retraite sera plus élevé, ce qui signifie que les pensions promises seront plus coûteuses.

Procédure d'indexation		Prix	Salaires	80 p : 20 w	67 p : 33 w	50 p : 50 w
Patrimoine-retraite, par rapport à l'hypothèse de base (%)	Hommes	0	+21.7	+3.9	+6.5	+10.1
	Femmes	0	+24.5	+4.3	+7.3	+11.3

En prenant l'hypothèse de base de 2 % de croissance des salaires réels, l'indexation uniquement sur les salaires signifie que le patrimoine-retraite dépasse de plus de 20 % celui que l'on obtiendrait dans le cadre d'une indexation sur les prix. Il est rare maintenant de voir les pensions en cours de service totalement liées aux salaires moyens². L'indexation mixte sur les salaires et les prix se traduit naturellement par une valeur du patrimoine-retraite qui se situe entre la revalorisation sur la base des prix et la revalorisation sur la base des salaires. La République tchèque, la Finlande, la Hongrie, la Pologne, la République slovaque et la Suisse ont mis en place une forme d'indexation mixte. Par exemple, la République tchèque pratique une indexation des pensions à hauteur de 67 % sur la hausse des prix (p) et de 33 % sur la hausse des salaires (w). Dans les hypothèses de base, cela coûte environ 7 % de plus qu'une indexation sur les prix seulement.

L'effet des procédures d'indexation plus généreuses est plus grand pour les femmes que pour les hommes. C'est à cause de l'espérance de vie plus longue des femmes qui est supérieure de 3½ ans en moyenne dans les pays de l'OCDE. Cela signifie qu'elles ont une retraite plus longue pendant laquelle elles peuvent profiter des hausses réelles des pensions.

Le dernier élément dans le calcul du patrimoine-retraite est la mortalité spécifique par pays qui, à l'instar de l'âge ouvrant droit au versement d'une pension, influe sur la longueur prévue de la période de retraite. Le tableau 6.1 présente l'espérance de vie totale par pays, séparément pour les hommes et pour les femmes, sous condition de survie jusqu'à 65 ans. Étant donné que les droits à pension sont projetés dans le futur, les calculs utilisent les projections à 2040 de la base de données démographique des Nations unies/Banque mondiale.

On suppose que les citoyens des États membres de l'OCDE les moins riches ont une espérance de vie plus basse que leurs homologues des économies plus riches. En Hongrie, au Mexique, en Pologne, en République slovaque et en Turquie, l'espérance de vie totale à l'âge de 65 ans est inférieure de 1½ à trois ans à la moyenne de l'OCDE. L'Islande, le Japon et la Suisse ont une espérance de vie nettement plus longue que la moyenne OCDE. Les autres pays sont groupés autour de la moyenne OCDE.

L'impact des différences d'espérance de vie sur le patrimoine-retraite est également assez important. L'hypothèse de base du tableau ci-dessous est une pension indexée sur les prix versée à partir de l'âge de 65 ans au taux de mortalité moyen de l'OCDE. Pour comparaison, le tableau indique le patrimoine-retraite calculé en utilisant les taux de mortalité des cinq pays ayant l'espérance de vie la plus courte et des cinq pays ayant la plus longue. Toutes choses étant égales par ailleurs, les pays ayant une espérance de vie plus courte – Hongrie, Mexique, Pologne, République slovaque et Turquie – pourraient se

Tableau 6.1. **Espérance de vie totale à 65 ans, taux de mortalité projetés à l'horizon 2040**

	Hommes	Femmes
Australie	84.0	87.4
Autriche	83.7	87.3
Belgique	83.8	87.3
Canada	83.8	87.4
République tchèque	82.5	86.0
Danemark	83.1	86.0
Finlande	83.6	87.5
France	83.9	87.6
Allemagne	83.2	86.6
Grèce	83.3	86.6
Hongrie	80.8	85.0
Islande	84.8	87.5
Irlande	82.8	86.2
Italie	83.0	87.0
Japon	85.8	88.7
Corée	81.8	85.6
Luxembourg	83.0	87.2
Mexique	80.9	84.8
Pays-Bas	83.5	86.7
Nouvelle-Zélande	83.6	86.8
Norvège	84.2	87.5
Pologne	81.5	85.6
Portugal	82.8	86.2
République slovaque	81.1	85.1
Espagne	83.4	87.0
Suède	84.3	87.5
Suisse	84.5	88.2
Turquie	80.0	83.0
Royaume-Uni	83.3	86.4
États-Unis	83.8	87.3
Moyenne OCDE	83.1	86.6

Note : Ces projections s'inspirent de données récentes de recensement national. Les hypothèses de changements futurs des taux de mortalité varient entre les pays, mais utilisent néanmoins une méthodologie cohérente. Les taux de mortalité qui en résultent peuvent différer des projections nationales à cause d'hypothèses différentes.

Source : Calculs de l'OCDE s'appuyant sur la base de données démographique Nations unies/Banque mondiale.

permettre de verser aux hommes une pension supérieure de 10 % à celle que verseraient des pays dont les taux de mortalité se situent dans la moyenne de l'OCDE (Allemagne, Italie et Royaume-Uni, par exemple). En revanche, des espérances de vie plus longues alourdissent la charge qui pèse sur le régime de retraite. Pour les hommes, le patrimoine-retraite est plus élevé de près de 8 % avec la mortalité des cinq pays ayant l'espérance de vie la plus longue, à savoir l'Islande, le Japon, la Norvège, la Suède et la Suisse.

Taux de mortalité		Meilleur	Moyen	Pire
Patrimoine-retraite par rapport à l'hypothèse de base (%)	Hommes	+7.8	0	-10.2
	Femmes	+5.0	0	7.4

Les résultats des calculs du patrimoine-retraite à l'âge normal de la retraite dans chaque pays sont exposés au tableau 6.2. Les chiffres du patrimoine-retraite montrent l'ampleur de la somme qui serait nécessaire pour acheter un flux de versements de pensions équivalent à celui que promet le système de retraite obligatoire dans chaque pays. Prenons les États-Unis, par exemple : la retraite obligatoire pour un salarié moyen vaut 5.5 fois les gains moyens à l'échelle de l'économie au moment de la retraite. À l'exception des pays qui ont un système à taux uniforme – Irlande et Nouvelle-Zélande – le patrimoine-retraite est moindre pour les bas salaires. À la moitié des gains moyens aux États-Unis, par exemple, la pension obligatoire vaut 3.5 fois les gains moyens à l'échelle de l'économie.

Tableau 6.2. **Patrimoine-retraite brut par niveaux de revenus et programmes de retraite obligatoires, pour les hommes**
En multiples des gains moyens à l'échelle de l'économie

	Gains individuels, en multiples de la moyenne					
	0.5	0.75	1	1.5	2	2.5
Australie	5.7	6.2	6.7	7.7	8.3	8.6
Autriche	6.0	9.0	11.9	17.9	19.6	19.6
Belgique	5.5	5.5	7.3	7.5	9.4	9.4
Canada	5.5	6.0	6.5	6.5	6.5	6.5
République tchèque	4.6	5.2	5.8	6.2	6.6	7.1
Danemark	7.0	7.2	7.4	7.7	8.0	8.3
Finlande	6.3	8.4	11.2	16.9	22.5	28.1
France	7.6	7.6	9.5	13.7	17.1	20.5
Allemagne	4.3	6.2	8.3	12.5	13.7	13.7
Grèce	6.3	9.4	12.6	18.9	25.2	31.5
Hongrie	6.1	9.1	12.2	18.3	24.4	26.8
Islande	7.1	7.8	8.4	9.9	12.6	15.3
Irlande	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4
Italie	5.8	8.7	11.4	16.5	22.0	27.5
Japon	5.7	7.0	8.3	10.9	12.2	12.2
Corée	5.0	5.9	6.7	8.4	9.7	9.7
Luxembourg	10.3	14.3	18.3	26.2	34.1	40.2
Mexique	2.6	3.7	4.8	7.0	9.1	11.3
Pays-Bas	5.2	7.7	10.3	15.5	20.6	25.8
Nouvelle-Zélande	5.7	5.7	5.7	5.7	5.7	5.7
Norvège	5.3	6.7	8.2	10.7	11.7	12.1
Pologne	4.0	5.9	7.9	11.9	15.8	19.4
Portugal	7.9	7.9	10.2	15.1	20.0	24.7
République slovaque	4.0	6.0	8.0	12.0	15.9	19.9
Espagne	6.1	9.1	12.2	18.3	23.0	23.0
Suède	7.0	8.7	10.4	15.5	21.0	26.6
Suisse	5.5	7.9	10.1	11.5	11.5	11.5
Turquie	6.1	8.5	11.0	15.9	18.2	18.2
Royaume-Uni	5.0	5.2	5.5	6.6	6.7	6.7
États-Unis	3.5	4.5	5.5	7.1	8.0	8.9
Moyenne OCDE	5.7	7.2	8.9	12.1	14.8	16.8
Avec régimes à participation volontaire						
Canada	6.5	8.2	10.2	13.5	16.8	20.1
Danemark	9.3	10.2	11.2	13.1	15.6	18.6
Royaume-Uni	5.3	6.5	7.7	10.2	12.6	15.0
États-Unis	5.9	8.0	10.0	14.2	17.3	20.4

Source : Modèles des pensions de l'OCDE.

Le Luxembourg a le patrimoine-retraite le plus élevé à tous les niveaux de revenus. Pour les salaires moyens et élevés, il vaut le double de la moyenne des pays de l'OCDE.

Dans les pays où l'espérance de vie est plus courte, comme la Hongrie, la Pologne et la Turquie, les prestations sont versées pendant une période de retraite plus courte, de sorte que la promesse de pension devient plus abordable. On a l'effet inverse en Suisse et dans les pays nordiques où l'espérance de vie est longue. Ce n'est pas la mesure des taux de remplacement, mais l'indicateur « patrimoine-retraite » qui fait apparaître le lien entre la capacité financière et l'espérance de vie.

L'incidence des âges d'ouverture des droits à prestations apparaît aussi dans les résultats concernant le patrimoine-retraite. La France, par exemple, a des taux de remplacement bruts inférieurs à la moyenne de l'OCDE pour des salaires se situant entre 75 et 200 % de la moyenne. Cependant, le patrimoine-retraite est au-dessus de la moyenne de l'OCDE à ces niveaux de salaire parce que l'âge à partir duquel une retraite peut être perçue (60 ans) y est relativement bas et l'espérance de vie un peu plus longue que la moyenne OCDE.

Notes

1. On notera que l'âge de la retraite pour les femmes – 58 ans – est plus bas que pour les hommes en Turquie.
2. Cependant, la valeur de nombreuses pensions du premier pilier, par exemple celles des régimes de base et des régimes sous condition de ressources, est liée aux salaires moyens.

Bibliographie

- ALDRICH, J. (1982), « The Earnings Replacement Rate of Old-age Benefits in Twelve Countries: 1969-1980 », *Social Security Bulletin*, vol. 45, n° 11, pp. 3-11.
- BANQUE MONDIALE (1994), *La crise du vieillissement: mesures destinées à protéger les personnes âgées et à promouvoir la croissance – Résumé*, Oxford University Press.
- BLANCHARD, O.J. (1993), « The Vanishing Equity Premium », in R. O'Brien (dir. publ.), *Finance and the International Economy*, n° 7, Oxford University Press.
- BODIE, Z. (1995), « On the Risk of Stocks in the Long Run », *Financial Analysts' Journal*, mai-juin, pp. 18-22.
- CASEY, B., H. OXLEY, E.R. WHITEHOUSE, P. ANTOLÍN, R. DUVAL et W. LEIBFRITZ (2003), « Policies for an Ageing Society: recent measures and areas for further reform », *Economics Department Working Paper*, n° 369, OCDE, Paris.
- CICHON, M. (1999), « Les régimes fictifs à cotisations définies: du neuf avec du vieux ? », *Revue internationale de sécurité sociale*, vol. 52, n° 4, pp. 103-125.
- CONSTANTINIDES, G., J. DONALDSON et R. MEHRA (1998), « "Junior Can't Borrow". A new perspective on the equity premium puzzle », *Working Paper* n° 6617, National Bureau of Economic Research, Cambridge.
- DANG, T.T., P. ANTOLÍN et H. OXLEY (2001), « Fiscal Implications of Ageing: projections of age-related spending », *Working Paper* n° 305, Economics Department, OCDE, Paris.
- DIAMOND, P.A. (1997), « Insulation of Pensions from Political Risk », in S. Valdés-Prieto (dir. publ.), *The Economics of Pensions: Principles, Policies and International Experience*, Cambridge University Press.
- DISNEY, R.F. (1999), « Notional Accounts as a Pension Reform Strategy: an evaluation », *Pension Reform Primer Series*, Social Protection Discussion Paper n° 9928, Banque mondiale, Washington, D.C.
- DISNEY, R.F. et P.G. JOHNSON (dir. publ.) (2001), *Pension Systems and Retirement Incomes across OECD Countries*, Edward Elgar, Aldershot.
- DISNEY, R.F. et E.R. WHITEHOUSE (1994), « Choice of Private Pension and Pension Benefits in Britain », *Working Paper* n° 94/2, Institute for Fiscal Studies, Londres.
- DISNEY, R.F. et E.R. WHITEHOUSE (1996), « What are Pension Plan Entitlements Worth in Britain? », *Economica*, vol. 63, pp. 213-238.
- DISNEY, R.F. et E.R. WHITEHOUSE (1999), « Pension Plans and Retirement Incentives », *Pension Reform Primer series*, Social Protection Discussion Paper n° 9924, Banque mondiale, Washington, D.C.
- DISNEY, R.F. et E.R. WHITEHOUSE (2001), *Cross-Country Comparisons of Pensioners' Incomes*, Report Series n° 142, Department for Work and Pensions, Londres.
- EUROSTAT (1993), *Rapport entre revenu de retraite et revenu d'activité au moment du départ à la retraite. Taux de remplacement vieillesse*, vol. 1, Office statistique des Communautés européennes, Luxembourg.
- FINKELSTEIN, A. et J. POTERBA (2002), « Selection Effects in the United Kingdom Individual Annuities Market », *Economic Journal*, vol. 112, n° 476, pp. 28-50.
- FINKELSTEIN, A. et J. POTERBA. (2004), « »Adverse Selection in Insurance Markets: policyholder evidence from the UK annuity market », *Journal of Political Economy*, vol. 112, n° 1, pp. 183-208.
- FÖRSTER, M.F. et M. MIRA D'ERCOLE (2005), « Income Distribution and Poverty in OECD Countries in the Second Half of the 1990s », *Documents de travail sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 22, OCDE, Paris.
- HERNANZ, V., F. MALHERBERT et M. PELLIZZARI (2004), «Take-up of Welfare Benefits in OECD Countries: a review of the evidence», *Documents de travail sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 17, OCDE, Paris.

- IPPOLITO, R. (1991), « Encouraging Long Tenure: wage tilt or pensions », *Industrial and Labor Relations Review*, vol. 44, n° 3.
- JAGANNATHAN, R. ET N. KOCHERLAKOTA (1996), « Why Should Older People Invest Less in Stocks than Younger People? », *Federal Reserve Bank of Minneapolis Quarterly Review*, vol. 20, n° 3, été.
- JOHNSON, P.G. (1998), *Older Getting Wiser*, Institute of Chartered Accountants in Australia.
- KEENAY, G. et E.R. WHITEHOUSE (2002a), « Les impôts des retraités », *Les impôts sur les salaires*, OCDE, Paris.
- KEENAY, G. et E.R. WHITEHOUSE (2002b), « The Role of the Personal Tax System in Old-age Support: a survey of 15 countries », Discussion Paper n° 02/07, Centre for Pensions and Superannuation, University of New South Wales, Sydney.
- KEENAY, G. et E.R. WHITEHOUSE (2003a), « Financial Resources and Retirement in Nine OECD Countries: the role of the tax system », Documents de travail sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 8, OCDE, Paris.
- KEENAY, G. et E.R. WHITEHOUSE (2003b), « The Role of the Personal Tax System in Old-age Support: a survey of 15 countries », *Fiscal Studies*, vol. 24, n° 1, pp. 1-21.
- LAZEAR, E. (1981), « Agency, Earnings Profiles, Productivity and Hours Restrictions », *American Economic Review*, vol. 71, pp. 606-620.
- LAZEAR, E. (1985), « Incentive Effects of Pensions », in D. Wise (dir. publ.), *Pensions, Labor and Individual Choice*, University of Chicago Press for National Bureau of Economic Research.
- McHALE, J. (1999), « The Risk of Social Security Benefit Rule Changes: some international evidence », Working Paper n° 7031, National Bureau of Economic Research, Cambridge, Mass.
- MEHRA, R. et E.C. PRESCOTT (1985), « The Equity Premium: a puzzle », *Journal of Monetary Economics*, vol. 15, pp. 145-161.
- MITCHELL, O.S. et E.L. DYKES (2000), « New Trends in Pension Benefit and Retirement Provisions », Working Paper n° 2000-1, Pension Research Council, Wharton School, University of Pennsylvania, Philadelphie.
- OCDE (1995), *Les régimes de retraite privés dans les pays de l'OCDE: Canada*, Études de politique sociale, n° 15, OCDE, Paris.
- OCDE (2001), *Viellissement et revenus : les ressources des retraités dans 9 pays de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- OCDE (2003), *Les impôts sur les salaires*, OCDE, Paris.
- OCDE (2004), *Les pensions privées : Classification et glossaire de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- OCDE (2005), *Taxing Wages*, OCDE, Paris.
- PALACIOS, R.J. et E.R. WHITEHOUSE, E.R. (2000), « Guarantees: counting the cost of guaranteeing defined contribution pensions », Pension Reform Primer briefing note, Banque mondiale, Washington, D.C.
- PALACIOS, R.J. et E.R. WHITEHOUSE (2005), « Civil-service Pension Schemes around the World », Pension Reform Primer series, Social Protection Discussion Paper, Banque mondiale, Washington, D.C., à paraître.
- PENNACHI, G.G. (1998), « Government Guarantees on Funded Pension Returns », Pension Reform Primer series, Social Protection Discussion Paper n° 9 806, Banque mondiale, Washington D.C.
- TURNER, J.A. et D.M. RAJNES (2000), « Garanties de taux de rendement pour les régimes obligatoires à cotisations définies », *Revue internationale de sécurité sociale*, vol. 54, n° 4 (oct.-déc.2001), Genève.
- UNITED KINGDOM, DEPARTMENT OF WORK AND PENSIONS (2003), « Income Related Benefits Estimates of Take-up – 2000-2001 », Londres.
- UNITED KINGDOM, GOVERNMENT ACTUARY'S DEPARTMENT (2003), *Occupational Pension Schemes in 2000: Eleventh Survey by the Government Actuary*.
- UNITED STATES, DEPARTMENT OF LABOR (1999), *Private Pension Plan Bulletin: Abstract of 1996 Form 5500 Annual Reports*, Pension and Welfare Benefits Administration, Washington, D.C.
- VISCUSI, W.K. (1985), « The Structure of Uncertainty and the Use of Pensions as a Mobility-reduction Device », in D. Wise (dir. publ.), *Pensions, Labor and Individual Choice*, University of Chicago Press for National Bureau of Economic Research.

- VORDRING, H. et K. GOUDSWAARD (1997), « Indexation des prestations de pensions publiques sur base juridique: quelques expériences dans les pays d'Europe », *Revue internationale de sécurité sociale*, vol. 50, n° 3, pp. 35-50.
- WEAVER, R.K. (1988), *Automatic Government: The Politics of Indexation*, Brookings Institution, Washington D.C.
- WHITEFORD, P. (1995), « L'utilisation des taux de remplacement dans les comparaisons internationales des systèmes de prestations », *Revue internationale de sécurité sociale*, vol. 48, n° 2.
- WHITEHOUSE, E.R. (1998), « Pension Reform in Britain », Pension Reform primer series, Social protection Discussion Paper n° 9810, Banque mondiale, Washington, D.C.
- WHITEHOUSE, E.R. (2000), « Administrative Charges for Funded Pensions: measurement concepts, international comparison and assessment », *Journal of Applied Social Science Studies*, vol. 120, n° 3, pp. 311-361.
- WHITEHOUSE, E.R. (2001), « Administrative Charges for Funded Pensions: comparison and assessment of 13 countries », *Private Pension Systems: Administrative Costs and Reforms, Private Pensions Series*, vol. 3, OCDE, Paris.
- WHITEHOUSE, E.R. (2002), « Pension Systems in 15 Countries Compared: the value of entitlements », Discussion Paper n° 02/04, Centre for Pensions and Superannuation, University of New South Wales, Sydney.
- WHITEHOUSE, E.R. (2005a), « Pension Policy around the World: vol. 1, high-income OECD countries », Social Protection Discussion Paper, Banque mondiale, Washington, D.C.
- WHITEHOUSE, E.R. (2005b), « Pension Policy around the World: vol. 2, Eastern Europe and Central Asia », Social Protection Discussion Paper, Banque mondiale, Washington, D.C.
- WHITEHOUSE, E.R. (2005c), « Pension Policy around the World: vol. 3, Latin American and Caribbean », Social Protection Discussion Paper, Banque mondiale, Washington, D.C.
- WHITEHOUSE, E.R. et R.J. PALACIOS (2005), « Pension Policy around the World: vol. 5, South Asian civil-service schemes », Social Protection Discussion Paper, Banque mondiale, Washington, D.C.
- WHITEHOUSE, E.R. et D. ROBALINO (2005), « Pension Policy around the World: vol. 4, Middle East and North Africa », Social Protection Discussion Paper, Banque mondiale, Washington, D.C.

Table des matières

Préface : pourquoi cette publication sur les retraites ?	9
Introduction	11
Résumé	15

Partie I

Suivre les réformes des pensions

Chapitre 1. Typologie des régimes de retraite	21
1. Premier pilier, retraites redistributives.	22
2. Deuxième pilier, retraites obligatoires à caractère d'assurance.	24
Notes	25
Chapitre 2. Comparaison des paramètres des régimes de retraite	27
1. Premier pilier, régimes redistributifs	28
2. Deuxième pilier, régimes liés au salaire.	28
3. Mesure et valorisation des rémunérations dans les régimes liés à la rémunération.	32
4. Régimes à cotisations définies	34
5. Plafonds sur les gains ouvrant droit à une pension de retraite	34
6. Âges ouvrant droit aux prestations de retraite	34
7. Indexation des pensions en cours de service	35
8. Impôts et cotisations de sécurité sociale	35
Notes	38
Chapitre 3. Modélisation des droits à pension	39
1. Droits futurs selon les règles et paramètres d'aujourd'hui.	40
2. Couverture	40
3. Variables économiques.	41
4. Gains moyens.	42
5. Impôts et cotisations de sécurité sociale.	43
6. Indicateurs et résultats.	43
Notes	46
Chapitre 4. Taux de remplacement	49
1. Taux bruts de remplacement.	50
2. Taux nets de remplacement	53
Notes	55

Chapitre 5. Niveaux relatifs des pensions	57
Chapitre 6. Patrimoine-retraite	61
Notes	66
Chapitre 7. Indicateurs clés	67
1. Moyennes pondérées et distribution des revenus	68
2. Moyenne pondérée des niveaux de pension et patrimoine-retraite	69
3. Structure du transfert potentiel de ressources aux retraités	70
Notes	72
Annexe I.1. Différences entre les systèmes à prestations définies, les systèmes à points et les systèmes à comptes individuels fictifs	73
Annexe I.2. Analyse de sensibilité	75
Annexe I.3. Progressivité de la formule de calcul des droits à pension	84
Bibliographie	87

Partie II

Études par pays

Introduction	93
Allemagne	95
Australie	98
Autriche	103
Belgique	106
Canada	110
Corée	113
Danemark	116
Espagne	120
États-Unis	123
Finlande	127
France	131
Grèce	135
Hongrie	139
Irlande	142
Islande	145
Italie	148
Japon	152
Luxembourg	155
Mexique	158
Norvège	161
Nouvelle-Zélande	164
Pays-Bas	167
Pologne	171
Portugal	174
République slovaque	177
République tchèque	180

Royaume-Uni	183
Suède	187
Suisse	191
Turquie	194
RÉGIMES DE RETRAITE PROFESSIONNELS VOLONTAIRES	197
Canada	199
Danemark	202
États-Unis	204
Royaume-Uni	207

Encadré

3.1. Modélisation des pensions	45
--------------------------------------	----

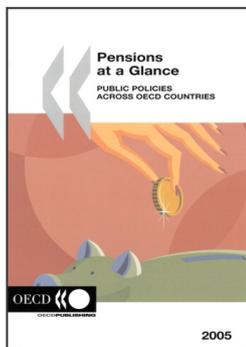
Liste des tableaux

1.1. Structure des régimes de pension dans les pays de l'OCDE	23
2.1. Résumé des paramètres des régimes de pension	29
2.2. Mesure et revalorisation des rémunérations – régimes liés au salaire	33
2.3. Procédures d'ajustement des pensions en cours de service, par pays et par régime	36
2.4. Catégories d'avantages concédés aux retraités	38
3.1. Gains de l'ouvrier moyen, 2002.	43
4.1. Taux bruts de remplacement par niveaux de revenus et programmes de retraite obligatoires, pour les hommes	51
4.2. Taux nets de remplacement par niveaux de revenus et programmes de retraite obligatoires, pour les hommes	55
6.1. Espérance de vie totale à 65 ans, taux de mortalité projetés à l'horizon 2040.	64
6.2. Patrimoine-retraite brut par niveaux de revenus et programmes de retraite obligatoires, pour les hommes	65
7.1. Niveau de pension moyen pondéré et patrimoine-retraite	70
7.2. Contribution des divers éléments des systèmes de retraite au total des promesses de pension	71
I.3.1. Indicateur de la progressivité de la formule de calcul des droits à pension	85

Liste des graphiques

4.1. Taux bruts de remplacement à différents niveaux de rémunération	52
4.2. Taux nets de remplacement à différents niveaux de rémunération	54
5.1. Le lien entre la rémunération avant la retraite et les droits à pension	59
7.1. Distribution des revenus du travail, moyenne de 16 pays de l'OCDE	68
I.2.1. Taux de remplacement brut total pour un niveau de salaire faible, moyen et élevé, selon le taux de rendement dans le cadre d'un système de pension à cotisations définies	76
I.2.2. Taux de remplacement brut total pour un niveau de salaire faible, moyen et élevé, selon le taux de progression du salaire moyen au niveau de l'ensemble de l'économie	79

I.2.3. Taux de remplacement brut total pour un niveau de salaire faible, moyen et élevé, selon le taux de progression des gains individuels par rapport à la moyenne	80
I.2.4. Taux de remplacement brut total pour un niveau de salaire faible, moyen et élevé, selon le nombre d'emplois occupés durant la carrière	82



Extrait de :
OECD Pensions at a Glance 2005
Public Policies across OECD Countries

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/pension_glance-2005-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2006), « Patrimoine-retraite », dans *OECD Pensions at a Glance 2005 : Public Policies across OECD Countries*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2005-8-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.